

Me Frédéric Tshingej : «Le dossier Matata est devenu comme le procès de Jésus où c'est la foule qui guide l'action judiciaire»

P. 3

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 478 du lundi 6 septembre au mardi 7 septembre 2021 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670

E-mail : kuediasala@gmail.com

www.econews.cd

Le média de l'émergence

Dossier RVA pour les avions «détruits» du leader du MLC

20 millions Usd à Bemba : dommages-intérêts ou prime politique !

P. 2

Gel des indemnités de sortie, paiements sélectifs, accord avec le FMI...

Finances : les faits qui dédouanent Nicolas Kazadi

Depuis quelques semaines, des instigateurs, non autrement identifiés, commanditent constamment et allègrement d'innombrables publications des articles de presse à Kinshasa, usant de divers supports médiatiques dans le but de falsifier l'image du ministre des Finances, Nicolas Kazadi Kadima-Nzujj, sans raisons valables, et sans scrupules. Econews s'est penché sur ce dossier. Un recoupement des faits qui permet enfin de remettre les pendules à l'heure. P. 5



PARLONS-EN

Cette Afrique qui déçoit

ECONEWS

Alpha Condé exit ! Ils sont quasiment tous des chefs d'Etat francophones.

Curieusement ! Un coup d'Etat vient de se dérouler en Guinée-Conakry d'Alpha Condé, cet opposant historique devenu président de la République par la voie des urnes.

Encore curieux, il a brigué un troisième mandat qui ne pouvait qu'être fatal pour lui. A l'unanimité, Alpha Condé a donné la preuve qu'il n'était démocrate que de nom. Il a fait preuve de maladresse politique en s'accrochant au pouvoir. Le rang de ses adversaires a, du coup, grossi dans la mesure où cette Afrique des présidents fondateurs a cessé d'exister.

(Lire page 2)

Après l'Allemagne et l'Italie, Félix Tshisekedi ce lundi en Turquie

P. 2

Entreprises publiques : 17 ans de réforme pour rien !

PP. 9-10

Dossier RVA pour les avions « détruits » du leader du MLC

20 millions Usd à Bemba : dommages-intérêts ou prime politique !

Saisi dans l'affaire opposant Jean-Pierre Bemba Gombo, leader du Mouvement de libération du Congo (MLC) à la Régie des voies aériennes (RVA) et la République Démocratique du Congo pour « sa flotte détruite et le manque à gagner dû à l'immobilisation de ses avions pendant une période de 11 ans », le Tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe (TGI/Gombe) a rendu, le 2 septembre 2021 son verdict condamnant solidairement la RVA et la RDC à « payer au demandeur (Ndlr : Jean-Pierre Bemba Gombo) la somme de 17.239.000 Usd représentant sa flotte détruite ; la somme de 3.168.000 Usd représentant le manque à gagner dû à l'immobilisation de ses aéronefs ; la somme de 1.000.000 Usd à titre de dommages-intérêts pour tous préjudices subis ». Tout compte fait, c'est plus de 20 millions Usd que la RVA et la République doivent au leader du MLC. Dans les rangs de la défense, on crie à une injustice, pour autant que, devant le tribunal, le demandeur s'est retrouvé dans l'incapacité de prouver le lien de propriété sur les aéronefs mis en cause. Pire, la défense considère que le TGI/Gombe devait se déclarer incompétent dans un dossier relevant en principe du Tribunal de commerce. Ce qui soulève de vives interrogations : Bemba aurait-il bénéficié, via cette condamnation, d'une prime politique par le fait de son soutien à l'Union sacrée de la nation ? A la défense, on est convaincu d'une chose : la politique a eu raison sur le droit !



destruction, il y a 11 ans, de ses aéronefs, sur une décision de l'Etat congolais, exécutée par la RVA.

Avec le jugement rendu, le 2 septembre 2021, par le tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe, dont Econews a pu consulter une copie, le leader du MLC a bénéficié d'une condamnation obligeant solidairement la RVA et la RDC à lui payer une bagatelle de plus de 20 millions Usd, représentant sa flotte détruite, l'immobilisation de ses aéronefs détruits et tous les préjudices subis.

A la défense, la décision du TGI/Gombe a soulevé un tollé général. On crie à un déni du droit, pour autant, affirme-t-on, le leader du MLC s'est retrouvé, tout au long du procès, à prouver le droit de propriété des aéronefs mis en cause, exploités dans le temps par l'entreprise Coza, sans lien avec lui. Pire, la défense estime que cette affaire ne relevait pas de la compétence du TGI/Gombe qui devait, si le droit était respecté, se déclarer incompétent et renvoyer l'affaire devant le tribunal de commerce.

Qu'est-ce qui s'est donc passé ? Qu'est-ce qui a finalement joué en faveur du leader du MLC ? Difficile à dire.

Toujours est-il que, dans les milieux judiciaires, on estime que le jugement du TGI/Gombe est considéré comme une prime d'allégeance versée au chef du MLC sans que per-

sonne ne crie à la corruption.

La signification du jugement, consultée par Econews, est exhibé comme la preuve parfaite de ces faveurs « suspectes » au bénéfice de Jean-Pierre Bemba.

LE DROIT À RUDE ÉPREUVE

Un juriste proche du dossier, qui a préféré garder son anonymat, ne cache pas sa déception : « Ce jugement n'honore pas ceux qui l'ont rendu. C'est une décision politique bidon. Les avions réclamés par Bemba ne sont pas immatriculés à son nom, mais à celui d'une société, dénommée COZA. Comment Bemba peut-il agir en réclamation de biens qui ne sont pas à son nom ? Comment justifier qu'une indemnisation d'un préjudice commercial soit prononcée par un juge civil ? »

Il va plus loin : « Comment imaginer que le juge civil censure les décisions prises en Conseil des ministres et mises en œuvre par notification administrative du ministre des Transports ? » Et de poursuivre : « En réalité, ce montage grossier aurait dû être fait devant le Conseil d'Etat en réparation de préjudice exceptionnel, en application de l'article 155 de la Constitution. Pour conclure, en confiant notre destin judiciaire à des magistrats incompétents et corrompus, nous faisons le choix volontaire de franchir la ligne rouge de notre suicide ».

ECONEWS

Une décision judiciaire vient de tomber en faveur de Jean-Pierre Bemba Gombo, président du Mouvement de libération du Congo (MLC), un parti de la constellation Union sacrée de la nation (USN), actuellement au pouvoir en République Démocratique du Congo.

Depuis quelque temps, il se constate une certaine distance entre Jean-Pierre Bemba et Moïse Katumbi, leader d'Ensemble pour la République. Lors des négociations dans le cadre des consultations initiées par le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, le duo avait fait front afin d'obtenir la fin du système Kabila.

Leur cahier des charges semblait être rédigé conjointement. Mais depuis quelque temps, on n'a pas besoin de loupe pour se rendre compte

que le duo n'existe plus.

La dernière sortie médiatique du président d'Ensemble pour la République, le très populaire Moïse Katumbi, a démontré aux sceptiques que les deux hommes ne partagent plus les mêmes objectifs. Entre Bemba et Katumbi, il n'y a plus de convergences dans le combat politique. Les signaux d'éloignement sont bien visibles.

DOMMAGES ET INTÉRÊTS OU PRIME ?

C'est curieusement en ce moment où le président-candidat Félix Tshisekedi Tshilombo se cherche des alliés pour sa victoire à un second mandat que le Chairman du MLC se voit gagner des procès en cascade, comme celui l'opposant à la Régie des voies aériennes (RVA) et la République Démocratique du Congo, en rapport avec la

Après l'Allemagne et l'Italie, Félix Tshisekedi ce lundi en Turquie

ECONEWS AVEC PRESSE PRÉSIDENTIELLE

C'est ce lundi que le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, entame une visite de travail en Turquie, à la rencontre non seulement du président turc, Recep Tayyip Erdoğan, mais aussi des milieux d'affaires turcs.

Cette une visite officielle de 3 jours à Ankara, capitale de la Turquie, soit du 6 au 8 septembre 2021, permettra au Pré-

sident de la République de jeter les bases d'une coopération plus attractive entre les deux pays.

Accompagné de la première dame, le Chef de l'Etat va avoir un programme bien étoffé, annonce la presse présidentielle. Il est prévu, le mardi 7 septembre, la visite guidée au Mausolée Antikabar. Le clou de cette visite officielle, la première pour Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, aura comme cadre l'imposant Palais présidentiel d'Ankara.

La capitale turque a mis les petits plats dans les grands pour honorer le numéro un congolais. Il est prévu un tête-à-tête avec le président turc Recep Tayyip Erdoğan qui va précéder la signature des accords avant l'entretien avec la Presse.

Parallèlement, la première dame, Denise Nyakeru Tshisekedi ira découvrir la Maison de la culture africaine. Elle sera conduite par la première dame turque, Mme Erdogan, avant de rejoindre

le Palais présidentiel où se déroulera la cérémonie officielle.

Ce périple va se clôturer à Istanbul, le mercredi 8 septembre 2021, avec une table ronde avec le Turkish Business Community à Maslak Hôtel où il est prévu des rencontres particulières avec sept compagnies turques. C'est par une randonnée en bateau sur le Bosphorus que le Chef de l'Etat va boucler son séjour en Turquie, avant de rejoindre Kinshasa.

PARLONS-EN

Cette Afrique qui déçoit

(Suite de la Une)

Se croyant être le père de la nation, comme tout vrai dictateur, il a clanisé les institutions. De plus en plus, le président Condé s'est comporté en adoptant les attitudes et en mettant en pratique tout ce qu'il avait combattu des années durant.

Comme cet autre opposant historique, Laurent Gbagbo, doublé de grandes qualités d'intellectuel confirmé, Alpha Condé sort de la scène de la plus honteuse manière qui soit. Il n'a pas su lire les signes des temps, oubliant que dix ans au pouvoir étaient la norme en Afrique depuis un temps.

Pourquois seulement les États francophones ? Cette question restera pendant longtemps sans réponses.

Il va de soi que cette Afrique des coups d'Etat, qui revient en force dans la sphère francophone, n'augure rien de prometteur dans la consolidation de la démocratie sur le continent.

Au Tchad, la mort d'Idriss Deby Itno était très proche d'un montage qui n'a échappé qu'aux naïfs politiques. Tous les observateurs ont vu se profiler une main noire pour déstabiliser ce dictateur dont le discours ne plaisait plus.

Ce vent peut envahir la République Démocratique du Congo où le camp au pouvoir se veut sourd face à certaines évidences de la réalité politique du pays.

Certes, on ne peut que condamner ce qui s'est passé en Guinée-Conakry, mais, en même temps, il faut en tirer des leçons. On ne gouverne pas par défi en multipliant des frustrations.

Démocrate avant d'accéder au pouvoir, Alpha Condé n'a pas eu le temps de s'adapter aux grandes mutations politiques en Afrique. Il a cherché à fragiliser les institutions démocratiques pour se positionner en seul maître à bord.

Sans le savoir, il a ouvert la brèche à un coup d'Etat dont la concrétisation n'était plus qu'une affaire de temps. Et le dimanche que les militaires sont passés à l'action pour rappeler à Condé que la Guinée-Conakry n'était pas son bien privé.

Que ça serve de leçon à toute l'Afrique. Accéder au pouvoir ne vous donne pas des privilèges exorbitants. Car, tôt ou tard, le temps se chargera de vous. C'est ce qui est arrivé à Alpha Condé.

Me Frédéric Tshingej : « Le dossier Matata est devenu comme le procès de Jésus où c'est la foule qui guide l'action judiciaire »

Après le dossier de l'indemnisation des anciens propriétaires des biens zairianisés – affaire du reste classée sans suite – le parquet général près la Cour constitutionnelle traque le sénateur Matata Ponyo Mapon, ancien ministre des Finances et Premier ministre sous le règne de Joseph Kabila, dans l'affaire, dite Bukanga-Lonzo. Entre le parquet et le collectif des avocats de Matata, on assiste désormais à une bataille juridique autour de la procédure engagée. Samedi, l'un des membres du collectif, Me Frédéric Tshingej, était devant la presse pour dénoncer une procédure qui, selon lui, énerve à tout point de vue le droit. Dans le dossier Matata, dit-il, « la clameur publique a pris le dessus sur le droit ». « Le dossier Matata est devenu, note-t-il, comme le procès de Jésus où c'est la foule qui guide l'action judiciaire ».

ECONEWS

Le dossier Matata, en rapport avec la débâcle du Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo, dans la province du Kwango, continue toujours à défrayer la chronique. Alors que des rumeurs les plus persistantes rapportent que le parquet général près la Cour constitutionnelle a transmis le dossier pour fixation de l'affaire devant la Cour constitutionnelle, l'un des membres du collectif de ses avocats, en l'occurrence Me Frédéric Tshingej, ne reconnaît pas avoir été officiellement saisi.

Selon lui, « aucune fixation du dossier Matata à la Cour constitutionnelle n'est

encore à l'ordre du jour, tant qu'on n'a pas encore saisi par des voies requises. Tout ce qui se dit ne relève que des bruits sur les réseaux sociaux ».

Le samedi 4 septembre 2021, Me Tshingej était devant la presse pour fixer l'opinion sur les contours du dossier, alors que des informations de plus persistantes rapportent la ferme volonté du parquet près la Cour constitutionnelle de lancer déjà le procès Matata devant les juges constitutionnels.

Me Tshingej est convaincu d'une chose. « Depuis le début de cette affaire, le parquet général près la Cour constitutionnelle va de viola-

tion en violation. Sur le plan du droit, Matata, sénateur à ce jour, n'est pas justiciable devant la Cour constitutionnelle, mais plutôt la Cour de cassation. Le traduire devant le parquet général près la Cour constitutionnelle est une entorse au droit que nous continuons à dénoncer ».

S'il s'est refusé à se pencher sur le fond, Me Tshingej a dit s'appesantir beaucoup plus sur la forme. Il est d'avis que, dans la forme, le dossier Matata énerve totalement le droit. Et de s'interroger : « Qui saisir finalement pour quel les choses retournent en ordre ? »

LA NÉGATION DU DROIT

Face à la négation du droit qui entoure le dossier Matata, Me Tshingej fait le lien avec le procès biblique de Jésus-Christ, condamné par Ponce Pilate, juste par le fait de la clameur publique. « Le procès Matata est devenu comme le procès de Jésus où c'est la foule qui guide l'action judiciaire », s'inquiète-t-il. Et d'ajouter : « Nous risquons de retrouver dans la situation du procès de Jésus-Christ en se laissant guider par la foule ».

Compte tenu des évidences juridiques, il note que



Me Frédéric Tshingej

« la situation est tellement complexe qu'il faut retourner dans les textes. Et les textes sont clairs et étalent au grand jour des violations qui entourent le procès Matata ».

Alors que la loi est violée au grand jour, Me Frédéric Tshingej s'étonne du silence complice du Parlement. « A ce moment, le Parlement aurait dû poser des actes. Son silence étonne (...) On ne peut pas comprendre que le pouvoir exécutif se serve du pouvoir législatif pour asseoir ses accusations. Dans ce procès, on va de scandale au scandale », a-t-il souligné.

En évoquant cette exception de ne déférer Matata

que devant son juge naturel qui n'est pas, jusqu'à preuve du contraire, la Cour constitutionnelle, est-ce une manière dilatoire pour le collectif des avocats de Matata de soustraire leur client de la Justice. Me Tshingej balaie d'un revers de main cette hypothèse : « Mon exposé n'a porté que sur la forme. Nul ne peut être détenu qu'en vertu de la loi. C'est ce que dit la loi. En droit, tant que la forme n'est pas respectée, tout le reste est faussé ». Et d'ajouter : « Matata est venu certes pour affronter la justice, mais il faut l'amener devant son juge naturel ».

Il note, à cet effet, qu'« aux magistrats, la loi ne donne pas le pouvoir pour l'arbitraire ». Par rapport à la loi, il y a des lignes rouges à ne pas franchir. « Nous voulons que tous les actes posés soient valables, réguliers et conformes à la loi », rappelle Me Tshingej, estimant, dans l'affaire Bukanga-Lonzo, « on est juste en face d'un forcing ».

Ce n'est pas pour autant que le collectif de ses avocats est prêt à lâcher prise. « Nous continuons à exiger que la procédure soit respectée. Matata est prêt à comparaître, mais que ça se fasse devant son juge naturel ».

Une nouvelle coalition en gestation : Moïse Katumbi déploie ses lieutenants

Décidément, Moïse Katumbi, leader d'Ensemble pour la République, n'a pas encore dit son dernier mot. De Vital Kamerhe, leader emprisonné de l'Union pour la nation congolaise (UNC), à Jean-Marc Kabund, président a.i. de l'UDPS, le parti au pouvoir, en passant par les FCC (Front commun pour le Congo) aile Kabila et FCC aile USN, tout est mis en œuvre pour créer une nouvelle majorité pro Katumbi.

Avec la bénédiction de l'Eglise catholique et de quelques diplomates en poste à Kinshasa, des sources concordantes rapportent que Moïse Katumbi a entamé de grandes négociations pour constituer la coalition qui va soutenir sa candidature en 2023.

Ses lieutenants, particulièrement Olivier Kamitatu et Francis Kalombo, mènent les négociations politiques tandis que le député Boris Mbuku gère le volet juridique et financier. Les trois mousquetaires tiennent des réunions secrètes et parfois à ciel ouvert à Kinshasa. L'argent circule.

Comme d'habitude ceux à qui l'argent de la corruption a été confié se sont d'abord servis eux-mêmes au-delà de la mesure, se dit-on dans certains milieux.

Parmi les personnes contactées, on note Vital Kamerhe. Ce félin politique a non seulement refusé leur offre mais instruit les cadres de son parti de sensibiliser la base de l'UNC que leur candidat en 2023 est et demeurera le Président Félix-Antoine Tshisekedi. La dernière tournée en province des députés de l'UNC, dont Jonas Tsundu, confirme la position actuelle de Vital Kamerhe. Mais, le dossier reste ouvert et les contacts se poursuivent entre les deux camps, apprend-on.

La pêche la plus surprenante est Jean-Marc Kabund-a-Kabund. Le président a.i. du parti présidentiel a acquis des carrés miniers par trafic d'influence et avec la complicité de Katumbi dans le Grand Katanga. Pendant que les pauvres propriétaires de ces carrés miniers ont saisi le tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe, Jean-Marc

Kabund-a-Kabund tient régulièrement des réunions à huis clos avec Boris Mbuku. Il continue à se battre bec et ongles pour que le camp Katumbi soit bien positionné dans le prochain bureau de la CENI (Commission électorale nationale indépendante).

Entre-temps, les négociations avec le FCC/USN piétinent. Jean-Marc Kabund-a-Kabund y va en cagoule. Néanmoins, il aurait indiqué à Oliver Kamitatu et Francis Kalombo comment gagner le FCC de l'Union sacrée.

Durant le mois d'août, les deux envoyés de Katumbi ont fait des promesses alléchantes au députés nationaux Charles Okoto, Dede Kodoro, Théodore Kazadi et à d'autres acteurs politiques ciblés. Il a été notamment proposé à ces derniers de choisir un pays où ils souhaiteraient rencontrer Moïse Katumbi. Certains ont refusé cette offre par fidélité au Président Félix Tshisekedi et ils lui ont apporté, rapporte-t-on, les enregistrements secrets des rencontres auxquelles ils ont été conviés. D'autres gour-

mands impatients sont jusqu'à ce moment tentés d'y aller avec le consentement de moins en moins secret de Jean-Marc Kabund-a-Kabund.

Moïse Katumbi ne lésine plus sur les moyens, il faut inverser la tendance à l'Assemblée nationale où la proposition de loi Tshiani et le dossier CENI sont traités. Christophe Mboso est désormais visé. L'idée est, soit de conquérir la majorité à l'Assemblée nationale, soit de créer un blocage des institutions pour exiger le partage du pouvoir et tout renégocier jusqu'au retrait de ladite proposition de loi sur la « congolité ».

Modeste Bahati a affiché la position de l'AFDC-A, son regroupement politique, en affirmant haut et fort que le Président Félix-Antoine Tshisekedi sera son candidat en 2023. Parallèlement, des sources crédibles renseignent qu'il a déjà tenu deux réunions avec Olivier Kamitatu dont la dernière le 2 septembre 2021.

Le FCC de Kabila, plus malin, n'affiche pas sa position. On raconte que l'aile Kabila est prêt à renégocier

un nouveau partenariat avec le Président de la République plutôt que de faire alliance avec Katumbi dont la candidature peut être écartée selon les anciennes recettes pratiquées par eux-mêmes contre le même Katumbi. Néanmoins, les communicateurs de basse-cour affamés du FCC sont alimentés pour tenir des émissions dans les médias de Kinshasa en faveur de Katumbi.

Adolphe Muzito, tête pensante de son frère Fayulu, lui aussi ne voit aucun intérêt d'aller avec Katumbi dont l'avenir politique en RDC devient de plus en plus incertain.

À quoi vont servir les négociations politiques et les grandes manœuvres menées par Olivier Kamitatu, Jean-Marc Kabund-a-Kabund, Francis Kalombo et Boris Mbuku pour le compte de Katumbi ? A deux ans des élections de 2023, des lignes commencent déjà à bouger. Et Katumbi, qui n'a jamais renoncé à ses ambitions présidentielles, placent malignement ses pions pour une nouvelle coalition politique.

CP

Pollution des rivières du Kasai : grand oral d'Eve Bazaïba à l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale a auditionné le vice-Première ministre en charge de l'Environnement et Développement durable pour s'enquérir des effets de la pollution des rivières dans la province du Kasai. La Commission Environnement suffisamment éclairée sur la pollution des rivières Kasai et Tshikapa.

ECONEWS AVEC PRESSE AN

Les députés nationaux, membres de la Commission environnement, tourisme, ressources naturelles et développement durable (ETRDD) de l'Assemblée nationale, ont auditionné, samedi 4 septembre dans la salle des Banquets du Palais du peuple, la vice-Première ministre (VPM), ministre de l'Environnement et Développement durable, Eve Bazaïba Masudi, en rapport avec la pollution des eaux des rivières Kasai et Tshikapa.

Au sortir de cet exercice, la VPM Eve Bazaïba ne s'est pas voulue alarmiste : « L'eau commence à s'éclaircir doucement, mais cela n'exclut les matières toxiques parce qu'il n'y a plus de poisson. Nous avons testé avec

la pêche. Il y a eu destruction totale de la biodiversité aquatique. Le problème qui se pose actuellement c'est celui de la restauration de l'écosystème aquatique ». Avant de faire remarquer que « la grande avancée dans ce dossier est que la société polluuse a été identifiée et a reconnu le fait. Il s'agit de « Catoca Mining » et le gouvernement angolais est amplement informé de la situation. Ce qui constitue une étape importante dans le processus de réparation ».

Cette catastrophe écologique a fait des victimes dont le nombre augmente. De 403 victimes au départ, la division provinciale de santé renseigne un total de 4.502 victimes dont 12 décès sans oublier les éruptions cutanées et des cas de maladies génitales.



Le VPM de l'Environnement et Développement durable, Eve Bazaïba

Pour sa part, Constantin Mbengele, président de la Commission s'est dit satisfait des réponses proposées par la VPM. « Nous avons apprécié la connaissance de la VPM qui a bien circonscrit le problème et a proposé des réponses appropriées. Le travail va se poursuivre au niveau des sous-commissions de façon à dégager des recommandations adressées au gouvernement », a-t-il dit.

Pour ce qui est du secteur des Mines, il y a beaucoup de problèmes qui se posent. C'est un secteur où il faut mettre de l'ordre. La gestion du fonds minier pour les générations futures, le cadastre minier où il règne un désordre indescriptible en termes d'obtention des titres de propriété qui ne sont pas mis en exploitation dont on ne se sert pas pour la mise en valeur. Il y a aussi cette question des tenants

de titres qui ne déclarent pas la vraie production ainsi que les difficultés des instances publiques aux données réelles d'exploitation de différentes mines... autant de problèmes autour desquels la commission va poursuivre des travaux de sorte que les populations soient informées de ce que les exploitants produisent et à quoi elles peuvent s'attendre dans le cadre de la redevabilité sociale de ces exploitants.

Au regard de cette catastrophe écologique, la VPM Bazaïba devait répondre à deux préoccupations majeures, à savoir quel expert du ministère est descendu sur le terrain ? les preuves ne risquent-elles de disparaître vu la lenteur et le retard de la réponse face à cette catastrophe ?

En réponse à ce questionnement, Eve Bazaïba a fait savoir que le coordonnateur provincial de son ministère a sonné l'alerte, quelques jours après le constat de pollution des eaux de ces deux rivières, à travers sa lettre du 10 août 2021.

Pourquoi le développement de nos provinces demeure toujours utopique, sinon illusoire?

La territoriale des originaires a montré ses limites. Que faire pour atteindre le mieux-être voulu par la Constitution ?

La Constitution de 2006 était votée par la majorité des congolais juste pour mettre fin à la guerre en dépit des imperfections qui s'y trouvaient. Il sied de noter que dans son esprit, le constituant de 2006, en dotant les provinces non seulement de la personnalité juridique mais aussi de l'autonomie de gestion, voulait essayer le développement autocentré de nos provinces par les originaires pour la simple et bonne raison qu'il voulait éviter : le parachutage des gouverneurs par la nomination, ainsi ces gouverneurs allaient se foutre du mieux-être de la population en entretenant d'abord les faiseurs des rois ; que ces gouverneurs non originaires se comportent en potentats (extrêmement dangereux dans les provinces qui se trouvent à côté des pays limitrophes). Un sérieux problème sécuritaire.

LES IMPERFECTIONS DE L'ACTUELLE CONSTITUTION

Que faut-il réellement élargir de notre Constitution ? Notre constitution nécessite un toilettage fondamental. Et pour ce qui concerne le développement de nos provinces : le mode de désignation des gouverneurs est frein principal pour le développement de celles-ci.

L'élection des gouverneurs par les assemblées provinciales



Me Gilbert Musongela

favorise la corruption des députés provinciaux par les candidats gouverneurs et ces derniers deviennent des otages de leurs électeurs. Aussitôt ils cherchent leur émanicipation, ils sont vite éjectés.

La question que l'on se pose est-ce que le constituant de 2006 avait compris qu'avec l'élection des Gouverneurs au second degré c'était ouvrir la voie à la corruption à grande échelle en lieu et place de compétence ? Et quand un candidat Gouverneur donne 2.000.000 Usd, par exemple aux électeurs pour un court mandat, sachant pertinemment que son salaire même pour un mandat à temps plein ne peut pas atteindre 1.000.000 Usd, va-t-il gérer avec orthodoxie où se faire rembourser son argent dépensé avec intérêt ? Facilement ils investissent 2.000.000 Usd pour naturellement récupérer plus de 10

fois le montant. L'argent destiné au développement de la Province se trouve ici détourné par le Gouverneur en complicité avec les élus provinciaux.

A titre d'exemple : Actuellement les provinces qui sont sans gouverneurs, les députés provinciaux s'organisent pour voter deux de leurs collègues afin de préparer les élections de 2023 en se partageant l'argent de la Province.

Des interminables intérim. Les vice-gouverneurs complotent avec les députés provinciaux pour éjecter les titulaires afin d'expédier les affaires courantes.

Les députés provinciaux, quant à eux, accèdent à la demande des vice-gouverneurs juste pour avoir encore l'argent pour l'organisation de futures élections tandis que les vice-gouverneurs ne visent, à leur tour,

que des interminables intérim. Les députés provinciaux et les gouverneurs intérimaires s'enrichissent et la province en pâtit par le fait même les gouverneurs ont des pouvoirs très limités mais avec les mêmes moyens.

Ainsi la population assiste-elle impuissamment à sa paupérisation indescriptible, occasionnant ainsi l'exode rurale surtout des provinces pauvres vers celles riches. Parce que l'argent pouvant servir à créer des emplois et développer ces entités se trouvent ici détournés.

La clochardisation des Entités administratives décentralisées (ETD) par les détournements de fonds leur alloués par le Gouverneur toujours avec la complicité des députés provinciaux constituant ainsi un sérieux recul de développement des celles-ci. Paradoxe...

Toutes ces bavures des gouvernements de Provinces ainsi que leurs mégestions sont malheureusement mis à derrière le dos du président de la République alors que le constituant de 2006 n'a pas donné tous les pouvoirs sur ceux-ci alors que le Président répond directement de leur gestion.

QUE FAIRE POUR ENFIN VOIR NOS PROVINCES SE DÉVELOPPER ?

Retour à la territoriale de non-originaires par la nomination des gouverneurs par celui qui répond de leur gestion de la République : le Chef de l'Etat.

Ceci a plusieurs avantages :

1. Les Gouverneurs non originaires

ne seront plus jamais le fruit de la corruption et devront répondre directement de celui qui les a nommés. Tout l'argent détournés jadis par les gouverneurs seront affectés directement au développement.

Avec l'Etat de droit qui a fait ses preuves grâce aux contrôles, l'IGF (Inspection générale des finances) doublée de ceux de la Cour des comptes sans oublier les contrôles parlementaires, aucun Gouverneur ne sera à mesure de détourner désormais ne serait-ce que 10.000 Usd. Ainsi donc les millions détournés seront affectés dans le développement de nos provinces.

2. La nomination des gouverneurs non originaires par le président de la République aidera à raffermir les liens séculaires de fraternité. Avec la mise en place de la caisse nationale de péréquation, la solidarité nationale ne sera plus jamais un slogan comme par le passé ainsi les provinces pauvres se développeront aussi.

4. Les régimes d'intérim interminables (comme celui de la Province du Lualaba) seront renvoyés aux calendes grecques. D'où, la compétence étant d'attribution dans l'administration, il faut impérativement réviser l'article 198 de la Constitution pour enfin permettre au président de la République d'être comptable de sa gestion en lui donnant tous les pouvoirs sur les gouverneurs ; pouvoirs lui confisqués par l'actuelle Constitution.

Gilbert Musongela (Juriste, analyste politique indépendant)

Gel des indemnités de sortie, paiements sélectifs, accord avec le FMI...

Finances : les faits qui dédouanent Nicolas Kazadi

Depuis quelques semaines, des instigateurs, non autrement identifiés, commanditent constamment et allègrement d'innombrables publications des articles de presse à Kinshasa, usant de divers supports médiatiques dans le but de falsifier l'image du ministre des Finances, Nicolas Kazadi Kadima-Nzuj, sans raisons valables, et sans scrupules. Econews s'est penché sur ce dossier. Un recoupement des faits qui permet enfin de remettre les pendules à l'heure.

ECONEWS

Comme toujours, des attaques en règle contre le ministre des Finances n'ont eu pour seul mobile que de dénaturer les faits pour déstabiliser l'argentier national dont l'action à la tête du ministère des Finances permet aujourd'hui aux trois régies financières de multiplier des records dans la mobilisation des recettes.

DES PROUESSES QUI DÉRANGENT

Le vendredi 3 septembre 2021, le Gouvernement, réuni en Conseil des ministres, a salué le leadership qu'a apporté le ministre Nicolas Kazadi dans l'appareil de mobilisation des recettes.

La situation de la trésorerie de l'Etat du mois d'août 2021, présenté par le ministre des Finances, renseigne qu'en termes de recettes, « 891,6 milliards de CDF ont été collectés sur la période, soit 445 millions USD. Ce qui est exceptionnel pour ce mois d'août, un mois qui a toujours enregistré les résultats les plus faibles dans les années antérieures ».

Par rapport aux assignations budgétaires du mois d'août 2021, il s'est dégagé un taux de réalisation de 129%. Ce qui est une performance justifiée par la consolidation de la dynamique pour la mobilisation accrue des recettes.

« Selon les statistiques commentées par le ministre des Finances, la Direction générale des impôts (DGI) a réalisé 115% sur ses assignations budgétaires évaluées à 336,8 milliards de CDF. La Direction générale des douanes et accises (DGDA) a atteint 160% sur ses assignations mensuelles arrêtées à 224,5 milliards de CDF. Et la Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et participations (DGRAD) a, quant à elle, fait un taux de réalisation de 145% sur ses assignations de 149,6 milliards de CDF », rapporte le compte rendu lu par le porte-parole du Gouvernement.

Pour maintenir cet élan, le ministre des Finances a rassuré le Conseil « de la détermination du Gouvernement à maintenir le cap de la mobilisation accrue des recettes publiques et de la rationalisation des dépenses de l'Etat qui exercent une forte pression sur la trésorerie ».

Tout le malheur de Nicolas Kazadi – ce qui lui vaut des attaques en règle par presse interposée – ne s'explique que par ses prouesses au ministère des Finances.

UN MONTAGE GROSSIER

A propos d'un probable détournement d'indemnités de sortie des membres des cabinets du gouvernement Ilunkamba. En effet, les rémunérations, comme les indemnités de sortie, comprennent deux rubriques, à savoir le salaire proprement dit et le complément de salaire. La seconde partie a déjà été payée depuis le début du mois de juillet 2021. Mais, la première, c'est-à-dire, le salaire proprement dit, se trouve encore à la chaîne des dépenses, et n'a donc pas encore été transmise au ministère des Finances pour ordonnancement. Les faits sont sacrés mais les commentaires sont libres, dit-on.

A propos du présumé privilège que l'argentier national accorderait aux expatriés aux dépens des Congolais dans l'octroi de marches et paiements des DTO. Nos recherches confirment qu'il s'agit de l'intox, et de la manipulation politicienne, car ce n'est pas le ministre des Finances qui prends les engagements pour octroyer des marchés concernant diverses provisions pour quel que besoin que ce soit.

Mais, s'agissant des paiements, nul n'est besoin de publier ici un tableau synoptique qui démontre à suffisance que Nicolas Kazadi est l'un de rares ministres des Finances dans l'histoire de la République Démocratique du Congo qui paie la dette intérieure en sus du fait que tous les autres paiements des nationaux sont traités en procédure d'urgence. Ses performances en cette matière, alors qu'il est arrivé aux finances, il n'y a que quatre mois, sont simplement exceptionnelles.

En lieu et place d'encourager Nicolas Kazadi pour son apport significatif à l'action gouvernementale, devenu secret de polichinelle, ses détracteurs éhontés s'évertuent à le clouer au pilori sans un quelconque moindre respect à la dignité humaine qui est sacrée. Depuis son arrivée au ministère des Finances, les recettes de l'Etat à travers les régies financières ont connu une ascension époustouflante, en induisant même l'augmentation des réserves de change à la BCC (Banque Centrale du Congo).

QUID DU FMI

La RDC est membre de cette institution depuis 1963. Le Fonds monétaire international (FMI) est le conseiller de tous les pays-membres en matière économique. Il accompagne les pays dans la mise en œuvre de leurs politiques économiques et il n'y a pas d'inconvénients de faire appel à cette institution au FMI pour bénéficier davantage de ses conseils, surtout lorsque le Président de la République, Félix Tshisekedi, s'engage lui-même à activer la coopération avec toutes les organisations internationales et fait de la bonne gouvernance le socle de sa vision et son cheval de bataille.

Le Programme économique formel, conclu entre la RDC et le FMI, est le programme du Gouvernement congolais et s'inscrit dans ses priorités programmatiques. Il vise à maintenir la stabilité macroéconomique et à placer la RDC sur la voie d'une croissance durable et inclusive, centrée sur l'amélioration du capital physique et humain et sur une gouvernance solide.

En effet, les réformes à moyen terme attendues du Gouvernement porteront principalement sur l'accroissement

de la mobilisation des recettes intérieures, la promotion des investissements, notamment par le secteur privé pour favoriser une croissance durable et créatrice d'emplois, l'amélioration de la gouvernance et le renforcement du cadre de la politique monétaire. Au regard des objectifs de ce programme, les retombées seront bénéfiques pour tous les Congolais.

Au titre de ce programme triennal allant de 2021-2024, la RDC devra bénéficier d'une enveloppe globale de 1,52 milliards de USD, largement concessionnel avec un taux d'intérêt nul et sans risque sur la viabilité de la dette extérieure. Ces ressources étant un appui à la balance des paiements, contribueront à l'augmentation du niveau des réserves internationales, passant de 1,5 semaines d'importations des biens et services en 2020 à 3,4 semaines en 2023, en vue de réduire la vulnérabilité extérieure et renforcer les acquis de la stabilité macroéconomique.

Une connaissance des principes de l'économie internationale couplée avec une meilleure maîtrise du rôle et du fonctionnement des institutions financières internationales, notamment le FMI et la Banque mondiale, s'avère nécessaire pour porter une analyse critique pertinente sur l'opportunité de ce programme.

Contrairement à certaines affirmations dénuées de sens par manque d'informations, la RDC fait partie des pays dont le taux d'endettement est le plus faible en Afrique, soit...

Exécution de grands projets de développement en RDC : la BAD au chevet du Gouvernement

OLIVIER DIOSO

L'exécution de différents grands projets que la Banque africaine de développement (BAD) compte réaliser le plus rapidement possible en République Démocratique du Congo (RDC) a été au menu des échanges, vendredi 3 septembre dernier, entre le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, et une délégation de cette institution financière, conduite par son directeur général, Serge-Marie Nguessan.

La cellule de communication de la Primature, qui le fait savoir, précise aussi que

cette délégation est venue présenter les grandes conclusions de la mission qu'elle a effectuée durant trois jours à Kinshasa. Conclusions pour lesquelles les banquiers ont reçu les orientations de la part du Premier ministre congolais, a laissé entendre à la presse le directeur général de la BAD.

Inga 3, le Pont-Routier Kinshasa-Brazzaville, les grandes connexions du projet routier « Connexions des provinces » et la construction du port de Banana, dans la province du Kongo central, sont parmi les projets à réaliser.

Concernant le port de Banana, a relevé Serge-Marie

Nguessan, la Banque africaine du développement a promis son expertise et son financement pour que sa construction se réalise le plus tôt possible. « Nous avons insisté sur le port de Banana qui, pour nous, doit se réaliser le plus rapidement possible. Nous comptons mobiliser toutes les énergies et l'expertise du groupe de la banque et faciliter les discussions juridiques ainsi que permettre la structuration de ce projet et son financement pour qu'il puisse se réaliser le plus tôt », a-t-il indiqué. Et d'ajouter : « Nous avons aussi insisté sur le renforcement des capaci-

tés du secteur de l'agriculture qui doit être, pour nous, le secteur de la relance économique. Nous avons insisté pour que ce secteur puisse intégrer davantage la jeunesse congolaise ». Aussi la BAD va-t-elle « mettre les moyens qu'il faut au niveau de la Banque africaine de développement pour accompagner la vision du Chef de l'Etat congolais, Félix-Antoine Tshisekedi, de faire de cette agriculture, une agriculture compétitive, une agriculture moderne, une agriculture d'affaires », a-t-il fait valoir.

Il faut remarquer que la BAD salue la relance du pro-

gramme entre la RDC et les institutions de Bretton Woods, plus particulièrement le Fonds monétaire international (FMI) pour la consolidation de son cadre macroéconomique.

« Nous avons présenté les grandes conclusions de la mission qui ont abordé plusieurs aspects de notre coopération, des appuis aux réformes. Là aussi nous avons félicité le Gouvernement pour la conclusion du programme avec le FMI ». Lequel programme va permettre au pays de consolider ses indicateurs macro-économiques et surtout faciliter la relance économique, a souligné le directeur général Serge-Marie Nguessan.

A Marseille, le sommet international pour la protection de la nature tente de sauver une planète en danger

Des espèces menacées de disparition, des paysages ravagés par les flammes ou les pluies, la vie sauvage mise à mal par l'homme : la plus grande organisation de protection de la nature, l'UICN, réunit à Marseille son congrès, chamboulé par le Covid-19, au moment où la destruction de la nature s'accélère dramatiquement.

ECONEWS AVEC AFP

La nature «*décline plus vite que jamais dans l'histoire humaine*», avertissait l'UICN dès 2019. Un déclin, souvent qualifié de «*sixième extinction de masse*», qui met en péril les conditions même de l'existence humaine sur Terre. Comme le montre également la multiplication de catastrophes liées aux effets du changement climatique, lui aussi causé par l'activité des Hommes, tempêtes, inondations, sécheresses, incendies...

Il s'est ouvert, vendredi 3 septembre, à Marseille (France) la plus grande rencontre pour la protection de la nature : le Congrès mondial de l'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN). Objectif ? Donner un coup de fouet à la défense de la planète, mise à mal par l'Homme. En effet, selon les experts de l'ONU, la biodiversité s'effondre, avec jusqu'à un million d'espèces animales et végétales menacées de disparition. La nature «*décline plus vite que jamais dans l'histoire humaine*», avertissaient-ils déjà en 2019.

Le président français Emmanuel Macron a participé à l'inauguration du Congrès, qui durera jusqu'au 11 septembre prochain, sous un format «*hybride*» – en présence et en ligne –, Covid-19 oblige. Plus de 5.000 participants sont inscrits, dont 3.600 à Marseille, contre 15.000 espérés. «*Notre objectif commun est d'inscrire la nature au sommet des priorités internationales – car nos destins sont intrinsèquement liés : planète, climat, nature et communautés humaines*», a rappelé le chef de l'État.

Eau potable, air respirable, nourriture, énergie, médicaments... Les humains dépendent de la bonne santé des écosystèmes qu'ils sont en train de détruire. Des négociations internationales sont en cours pour tenter d'inverser la tendance, dans le cadre de la COP15 biodiversité qui se tiendra en Chine en avril 2022. Sans être un espace de négociations à proprement parler, le congrès de l'UICN y jouera un rôle, en réunissant différents acteurs et en définissant des priorités pour les prochaines années.

Depuis sa dernière édition à Hawaï en 2016, les signaux d'alarme sur l'état de la planète se multiplient. Selon les experts biodiversité de l'ONU,

l'IPBES, jusqu'à un million d'espèces animales et végétales sont menacées de disparition. La nature «*décline plus vite que jamais dans l'histoire humaine*», avertissaient-ils en 2019.

DES NOUVEAUTÉS POUR CETTE ANNÉE

Deux fois reporté à cause de la pandémie, le congrès s'inscrit dans un important cycle de négociations devant conduire à la COP15 biodiversité qui se tiendra en Chine en avril 2022. Lors de cette conférence, la communauté internationale doit adopter un texte visant à «*vivre en harmonie avec la nature*» à l'horizon 2050, avec des objectifs intermédiaires pour 2030. Sans être un espace de négociations à proprement parler, le congrès de l'UICN jouera un rôle important dans ce processus, en réunissant une large palette d'acteurs – gouvernements, ONG, société civile, entreprises – et en définissant des priorités. Dès ce samedi, la mise à jour de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN permettra d'ailleurs de prendre la mesure de la poursuite de la destruction de notre environnement. L'UICN doit également voter une série de motions lors du congrès. Notamment une déclaration finale qui devrait porter sur «*la place de la nature dans les plans de relance économique post-Covid*», «*une nouvelle stratégie mondiale de la biodiversité ambitieuse*» s'accompagnant d'un «*plan d'action mondial pour les espèces*», et «*la contribution de la nature à la lutte contre le changement climatique*», a indiqué Sébastien Moncorps, directeur de l'UICN France, à l'AFP.

La question de la santé dans le rapport de l'Homme à la nature sera également un point essentiel, alors que l'hypothèse d'une transmission du virus Covid-19 de la faune sauvage à l'Homme est centrale pour expliquer l'origine de la pandémie.

Nouveauté de cette édition, les organisations des peuples autochtones, dont le rôle est de plus en plus reconnu pour protéger la nature, pourront voter. Mais la participation des pays en voie de développement sera réduite, faute notamment de vaccins.

Environnement : une autre protection de la nature



Environ un tiers des espèces d'arbres à travers le monde sont menacées d'extinction, selon un rapport publié mercredi, qui avertit que le changement climatique pourrait mettre à mal des écosystèmes forestiers entiers. © TONY KARUMBA / AFP

est-elle possible ?

Les défenseurs des peuples autochtones tiennent enfin leur premier grand congrès international. Baptisé «*Notre terre, notre nature*», il rassemble du 2 au 3 septembre à Marseille une trentaine de scientifiques, juristes, militants et représentants des peuples autochtones – notamment du Congo, du Kenya et de la RD Congo – pour débattre sur «*la manière de décoloniser la conservation de la nature*». La date n'est pas anodine. Le 3 septembre, la cité phocéenne accueillera durant huit jours le congrès mondial de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). L'enjeu du moment, à quelques semaines de la COP15 de la Convention pour la diversité biologique prévue à Kunming en Chine, est de renforcer la création d'aires protégées par les États. Avec un objectif de 30 % (moyenne mondiale) d'ici à 2030 («*30 x 30*»), contre 24 % d'écosystèmes terrestres, eaux douces, eaux côtières et océans actuellement protégés et conservés, selon l'UICN.

«*Si on veut vraiment protéger la nature, il faut arrêter les émissions de CO2 et changer radicalement de mode de vie. Sauf que cela revient à faire des choix impopulaires. Donc plutôt que de remettre en question le modèle économique des pays riches, on choisit des solutions qui impactent les populations du Sud*», déplore Fiore Longo. Pour cette responsable de la campagne «*Décoloniser la protection de la nature*» de Survival, le projet des 30 x 30 pose de nombreuses questions : «*Comment vont être créées ces 30 % d'aires protégées ? Qu'est-ce qui se passe dans les 70 % restants ? Quelles garanties seront apportées aux peuples autochtones qui vivent dans les zones où seront créées des aires protégées ? Tout cela reste flou dans les documents du cadre global pour la biodiversité*». À ses yeux, ce projet s'annonce «*catastro-*

phique sur le plan de la justice sociale».

En Afrique, la création d'aires protégées – qui a pris racine durant la colonisation, notamment pour organiser des réserves de chasse – est source de divers conflits. «*Le premier conflit que nous rencontrons au Congo, c'est entre l'homme et la faune, et le deuxième, c'est entre les communautés locales et les écogardes*», explique, par exemple, Maixent Agnimbat, administrateur général du Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH) à Brazzaville. 13,2 % du territoire congolais, faiblement peuplé (environ 5 millions d'habitants), est recouvert d'aires protégées. Les écogardes – parfois des rangers lourdement armés dans d'autres zones du continent –, chargés de la surveillance, reçoivent une succincte formation militaire, «*mais pas de formation civique*», regrette Maixent Agnimbat. «*Et ils considèrent l'homme comme étant le problème dans la conservation de la nature. Ils ne font aucune différence entre un braconnier et un petit paysan qui tente de survivre dans son terroir. Il est assimilé à un délinquant*», résume-t-il.

En 2009, un conflit entre un garde-forestier et un villageois ayant prélevé du petit gibier dans le parc national de Conkouati-Douli, a créé un affrontement à l'issue duquel trois villageois ont péri. Cette aire protégée, comme celle de Nouabalé-Ndoki, a été façonnée par l'ONG américaine Wildlife Conservation Society au début des années 1990. Mais les représentants des communautés locales comme les militants des droits de l'homme peinent à communiquer avec les ONG de conservation de la nature. Le gouvernement congolais n'est guère plus réceptif aux rapports envoyés par l'OGDH. Les problèmes, pourtant, abondent.

COMMUNAUTÉS LOCALES LÉSÉES

«*Là où on crée un parc, il y a à l'origine un village. Or, le parc amène de nouvelles restrictions, de nouvelles normes de gestion, et les communautés sont sommées de se soumettre à ces nouvelles réglementations et d'intégrer des changements de comportement quasiment du jour au lendemain. Nous observons des problèmes de champs piétinés, par des éléphants ou des félins. Les villageois ne peuvent donc plus cultiver. La chasse et la pêche deviennent aussi interdites... Dans le nord du pays, on estime qu'environ 100.000 paysans ont été privés de leurs principaux moyens de subsistance ces vingt dernières années*», décrypte Maixent Agnimbat. Selon lui, ces aires protégées sont une opportunité pour l'État de capter des financements et de redorer son image lors des grands rendez-vous mondiaux pour la protection de l'environnement.

Au Congo encore, six communautés bakas riveraines du Messok Dja, un projet d'aire protégée encadré par le Fonds mondial pour la nature (WWF), ont déposé une plainte auprès du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) en 2018, à la suite des violences d'écogardes. Survival enquêtait depuis plusieurs années sur les persécutions dont étaient victimes les Bakas et appelait le WWF à «*cesser de financer les brigades anti-braconnage*».

À l'issue d'un audit, l'Union européenne a décidé de sanctionner le WWF en juin 2020 et de suspendre une partie de ses financements pour «*violation des droits fondamentaux des peuples autochtones*». «*Les Bakas sont des chasseurs-cueilleurs qui dépendent totalement de la forêt. Sans elle, ils sont privés de leur identité, de leurs moyens de subsistance*».

«*Ils ont été traumatisés par ces violences. Et pourtant, ce ne sont pas eux qui détruisent l'environnement*», remarque Fiore Longo. Et de blâmer en premier lieu les ONG de conservation de la nature, qui, grâce à de lourds investissements, «*négocient leurs conditions et les imposent aux États, y compris des dictatures*». «*Nous devons décoloniser notre pensée, sortir du discours raciste et paternaliste*», conclut-elle, sans détour.

Elections en provinces : Atou Matubuana cherche à se retrancher de la liste des concernés

Pour son quinquennat, le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, tient à accorder une place de choix aux provinces. Aussitôt entré en fonction, il a convié les gouverneurs, vice-gouverneurs et les présidents des assemblées provinciales à un séminaire de formation. L'objectif a consisté à leur donner des orientations précises pour le bon encadrement de la population à la base. Malheureusement, le constat qui se dégage est que les enseignements leur transmis ne donnent pas des résultats escomptés. Le Président de la République s'est alors ressaisi en instruisant le Vice-Premier ministre, ministre en charge de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, pour que soit mis fin au désordre auquel on assiste actuellement dans la territoriale.

VÉRON KONGO

Conformément à l'instruction lui donnée par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, lors de la réunion du Conseil des ministres du 7 mai 2021, le Vice-premier ministre, ministre en charge de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, Daniel Asele, a annoncé, au cours d'un point de presse qu'il a animé, jeudi 2 septembre 2021, l'organisation imminente des élections dans 14 provinces sur 26 que compte la République démocratique du Congo.

Il s'agit du Bas-Uélé, Haut-Lomami, Ituri (après la levée de l'état de siège), Kasai central, Kasai oriental, Kinshasa (vice-gouverneur), Kwango (vice-gouverneur), Lomami, Mai-ndombe, Maniema, Mongala, Tanganyika et Tshopo. La province du Kongo central n'est pas en reste, a-t-il dit.

Selon Daniel Asele, le projet du budget de l'organisation de ces élections se trouve déjà sur la table du Premier ministre.

Se considérant non con-

cernée par cette annonce du gouvernement, l'autorité provinciale du Kongo central a réagi à travers ses avocats.

LA PROVINCE DU KONGO CENTRAL SE DIT NON CONCERNÉE

Dans une correspondance adressée samedi 4 septembre 2021 au Vice-premier ministre, avec copies pour information au chef de l'Etat, Premier ministre et président de la Cour Constitutionnelle, le cabinet Mbuyu lui demande de respecter la Constitution et les lois du pays.

Trouvant absurde la décision de Daniel Asele, les avocats d'Atou Matubuana estiment que le Vice-premier ministre a été embarqué sur une fausse piste. L'arrêt rendu le 29 mai 2020 par la Cour Constitutionnelle sous le R. Cons 1171 à la requête de l'ex-président de l'Assemblée présidentielle, Pierre Anatole Matusila, sur lequel il se serait appuyé, n'est qu'un simple arrêt d'interprétation (non contentieuse) de l'article 147 de la Constitution. Il n'est pas exécutoire à l'égard du gouverneur de province.



Atou Matubuana (à l'avant-plan) et le vice-gouverneur

Pour eux, les arguments avancés par Daniel Asele constituent une entorse à la loi. Ils lui rappellent que l'interprétation de cet arrêté n'intègre pas le Kongo Central dans ce cas de figure au motif que le procès-verbal du 4 décembre 2019 ayant déclaré illégalement la déchéance du gouverneur en dehors de l'hémicycle n'est pas l'émanation de l'Assemblée provinciale.

Ce procès-verbal a été détruit pour faux en écritures suivant le jugement rendu sous RP 16.598/CD par le tribunal de paix de Matadi le 30 janvier 2020 et rendu irrévocable par l'arrêt RP 1378 de la Cour de Cassation du 20 mai 2020.

En plus, poursuit la défense du chef de l'exécutif provincial, il n'existe aucun arrêt rendu par la Cour Constitutionnelle en matière contentieuse dont le dispositif évoque la déchéance du gouverneur

Atou et le vice-gouverneur.

RÉTABLIR L'ORDRE DANS LA TERRITORIALE

En impliquant la province du Kongo central sur la liste des provinces à problème où les élections doivent être organisées, le Vice-premier ministre Daniel Asele s'est-il trompé ou a-t-il été induit en erreur ? Difficile de l'affirmer. Pour plus d'un observateur, il ne fait qu'exécuter l'ordre lui donné par le chef de l'Etat au cours d'une réunion du Conseil des ministres afin de rétablir l'ordre dans la territoriale.

Au Kongo central, la méfiance entre les autorités provinciales et la population remonte à 2019 avec le scandale commis en 2019 par le vice-gouverneur. Ensuite, le conflit ouvert entre l'exécutif et l'organe délibérant sous Pierre Anatole Matusila a davantage envenimé la situation d'autant

plus que la population réclamerait l'exécution de l'arrêt rendu par la Cour Constitutionnelle qui demande au gouverneur des provinces déposer sa démission. Avec les récentes révélations de l'Inspection générale des finances sur la gestion de la province, l'atmosphère serait de plus en plus polluée.

Ayant reçu mission de rétablir l'ordre dans la territoriale, le Vice-premier ministre se serait certainement appuyé sur ces éléments sus-évoqués pour impliquer le Kongo central sur la liste des provinces à problème. L'objectif étant de rétablir la confiance entre les autorités dirigeantes et la population pour assurer le développement de la province.

L'instruction du chef de l'Etat ayant force de loi, le Vice-premier Daniel Asele ne s'est certainement pas trompé.

Faudrait-il alors lui en tenir rigueur?

Kinshasa : lancement des travaux de réhabilitation de l'avenue Bongolo

VÉRON K

Les travaux de réhabilitation et de modernisation de l'avenue Bongolo restée en état de délabrement depuis plus de 18 ans ont été lancés, jeudi 02 septembre 2021 par le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka.

Dans son mot de circonstance, le gouverneur Ngobila a fait savoir que le lancement des travaux marque la continuité de l'accomplissement de sa volonté exprimée lors de son investiture en vue d'améliorer les conditions de mobilité des personnes et leurs biens, et booster le développement économique, tout en



L'avenue Bongolo en pleine réhabilitation

facilitant les échanges.

Gentiny Ngobila a rappelé à la population kinoise que l'exécutif provincial est à pied d'œuvre pour construire des routes secondaires et

transversales. Ce programme se poursuivra vers les axes routiers pouvant désenclaver les communes vers le centre-ville.

En outre, il a invité les

Kinois à accompagner chaque projet exécuté, une façon de faire preuve de leur implication dans la matérialisation du vaste programme «Kinshasa Bopeto». «J'aimerais que les Kinois et Kinois soutiennent à l'unisson l'opération Kinshasa bopeto qui concerne absolument tout un chacun et auquel nous sommes tous résolument engagés», a-t-il indiqué. Et de renchérir : «Je vous demande de veiller sur cet ouvrage après sa mise en œuvre ; le protéger de toutes formes de dégradation. Car, la qualité du trafic routier de cette partie de la capitale sera fonction de la qualité de son état. Ce devoir civique nous incombe tous».

Pour sa part, le ministre

provincial des Infrastructures et Travaux publics, Thierry Kabuya, a précisé que ces travaux qui dureront six mois seront exécutés par l'entreprise chinoise Jin Jin International Sarl sur une longueur de 1.500 mètres contre 7 mètres de largeur. Et ce, du rond-point Yolo médical, entre l'avenue de l'Université jusqu'à l'avenue de Kasa-Vubu dans la commune de Kalamu.

Il a souligné que ces travaux de réhabilitation et de modernisation de l'avenue Bongolo porteront principalement sur la réhabilitation partielle et totale de la chaussée revêtue, la réparation des ouvrages d'assainissement, la construction de deux traversées et l'aménagement des accotements en béton.

«Bombé» : ce qu'en pensent les Kinois

«Bombé» fait des ravages dans la ville de Kinshasa. C'est une drogue obtenue à base de résidus des tuyaux d'échappement des véhicules mélangés avec des produits pharmaceutiques comme dolaren, valium, les antibiotiques, etc. Qu'en pensent les Kinois ? Les avis sont partagés.

Paul Kongolo : «Mettre en place une brigade spéciale»
Comment lutter contre «Bombé» ? Paul Kongolo, résidant à Righini, dans la commune de Lemba, propose la mise sur pied d'une brigade spéciale au sein de la Police nationale congolaise. Car, se justifie-t-il, les services de l'Etat chargés de lutter

contre la consommation des drogues (Chanvre, Zododo, Tshikata, Agené, etc.) n'arrivent pas à traquer les vendeurs et les consommateurs à travers les vingt-quatre communes de la ville de Kinshasa. «Certains membres de ces services se compromettent dans l'exercice de leurs fonctions», a-t-il dénoncé.

Paul Kongolo a imaginé ce que devrait être la nouvelle struc-

ture à mettre sur pied. Il s'agit, a-t-il dit, d'une structure composée de gens bien formés et bien équipés et ayant un nouveau mental, ne faisant que leur travail, donc capables de traquer tout vendeur et tout consommateur de drogue.

Commentant les informations diffusées à la télévision sur l'arrestation des vendeurs, intermédiaires et consommateurs de la drogue «Bombé», il s'est dit choqué par des images des consommateurs dont certains donnaient l'impression d'avoir été hypnotisés.

«Il faut que le gouverne-

ment prenne des mesures draconiennes pour lutter contre "Bombé" si l'on veut sauver la jeunesse congolaise et le pays avant qu'il ne soit trop tard», a-t-il insisté.

Pour Guylain Koponda, étudiant de l'Institut facultaire des sciences de l'information et de la communication (IFASIC), «c'est le manque de conscience et de projets de la part des jeunes qui est à la base du phénomène «Bombé» à Kinshasa.

«Il faut que le gouvernement prenne ses responsabilités en

ce qui concerne l'avenir de la jeunesse congolaise car hier, c'était le Tsikata et aujourd'hui, c'est Bombé et on ne sait à quoi s'attendre demain», a-t-il insisté.

D'après Fiston, vendeur de whisky dans la commune de Kalamu, les jeunes, confrontés aux difficultés de tous ordres, consomment «Bombé» pour espérer vivre dans un monde platonique. Ils oublient pourtant que cette drogue a des conséquences négatives sur la santé humaine.

RUTH MUMBA MALONDA
(STAGIAIRE/IFASIC)

Jonathan Makiese : «Sensibiliser la population en général et les jeunes en particulier»

Jonathan Makiese, la vingtaine révolue, résidant dans la commune de Bumbu, convaincu de la dangerosité de «Bombé» sur la santé humaine, pense qu'il appartient au gouvernement de trouver des solutions dans l'immédiat afin que cette drogue ne soit plus consommée à Kinshasa. Cela parce que sa consommation a pris des proportions inquiétantes et causé d'importants dégâts parmi les jeunes.

Selon lui, le gouvernement devrait organiser une vaste cam-

pagne de sensibilisation à l'attention de la population en général et les jeunes en particulier pour atteindre le but escompté.

Un vendeur de whisky, trouvé dans une cabine téléphonique dans la commune de Makala, a donné son avis sur ce qui pousse les jeunes à consommer cette drogue. «Certains jeunes la consomment pour noyer leur stress dû à la précarité des conditions de vie et aux perspectives sombres qu'offrent la République Démocratique du

Congo, en ce qui concerne l'avenir des jeunes dont plus de 80 % sont au chômage», a-t-il déclaré. Et d'ajouter : «Pour noyer leur stress, des jeunes consomment cette drogue vendue sous le manteau à un prix à la portée de toutes les bourses, contrairement à celui de la bière».

Mlle Sarah a, elle, un avis contraire. Paraphrasant l'écrivain français, Jean-Jacques Rousseau, Mlle Sarah a déclaré que «l'homme est né bon par nature, mais c'est la

société qui le corrompt».

Selon elle, «les gens sont encouragés par leur entourage et comme le milieu joue un grand rôle, ils se laissent entraîner».

Toutefois, elle s'est déclarée convaincue que pour des gens qui voient plus loin que le bout de leur nez, ils ne se laisseront influencer ni par l'entourage, encore moins par le milieu.

Interrogé, Grace Mateta, 18 ans, est convaincu que «Bombé» n'est pas bonne pour la santé car cette drogue en-

traîne leurs consommateurs à la paresse et à l'inconscience et les empêche à travailler et à réfléchir, car diminuer physiquement.

«Il faut lutter contre ce phénomène pour prétendre sauver la jeunesse congolaise», soutient-il avant d'appeler les jeunes à ne plus consommer cette drogue pour sauver, d'une part, l'honneur de la République Démocratique du Congo et de l'autre, préserver leur santé.

PRÉFÉRENCE TUNGA ZOLA
(STAGIAIRE/IFASIC)

Enock Kikala : «A la base, l'irresponsabilité des parents... »

Enock Kikala, étudiant en 2^{ème} licence à la faculté des sciences à l'Université de Kinshasa (UNIKN), a accusé ceux qui sont à la base de la consommation de «Bombé» et alerté sur le danger que courent leurs consommateurs.

Selon lui, l'irresponsabilité des parents est à la base du phénomène «Bombé». «Car les parents jouent un grand rôle pour l'émergence et l'évolution des en-

fants et lorsque leur éducation est ratée, la conséquence est qu'on assiste, comme c'est le cas actuellement, au phénomène «Bombé», particulièrement dans les milieux des jeunes kinois. Et c'est leur avenir qui est hypothéqué», a fait remarquer Enock Kikala.

Pour sa part, Ruth Mbudi, étudiante de l'Institut supérieur des enseignements et techniques médiales (ISETEM)/Makala, a déclaré que «le manque de

travail et la précarité des conditions de vie sont à la base de la consommation de cette drogue; car plusieurs jeunes la consomment pour noyer leurs soucis.

Elle a poursuivi en soulignant que le milieu et l'entourage jouent une grande influence sur les jeunes, tout en leur conseillant de se méfier de cette drogue qui, a-t-elle martelé, a des conséquences néfastes sur le corps humain.

Une mère, résidant dans la commune de Ngaba a, quant à elle, accusé les parents et le gouvernement d'être responsables du phénomène «Bombé».

«Ce phénomène est d'ordre spirituel car on ne peut comprendre que de nombreux jeunes consomment cette drogue. D'où, les parents doivent prier et veiller sur les enfants pour conjurer le mal», conseille-t-elle.

Un vendeur de whisky

trouvé au rond point Ngaba témoigne : «Les jeunes consomment du wisky et des drogues pour se consoler et oublier les soucis de la vie car le pays va mal. Si les choses s'améliorent, je suis convaincu qu'il y aurait de moins en moins de gens qui consommeraient encore des drogues, comparativement à ce qui se passe aujourd'hui».

NAOMIE WANAMA NGALELA
(STAGIAIRE/IFASIC)

L'évangéliste Thabita Soki : « Bombé est un vent satanique »

Evangéliste de l'Eglise la Borne (située dans la commune de Ngaliema), Thabita Soki a expliqué que «Bombé» - mot tiré du jargon lingala (une des quatre langues nationales de la République Démocratique du Congo) -, signifie «faire le gros dos».

Selon elle, l'apparition de «Bombé» ces moments-ci doit être considéré «comme un vent purement satanique»; d'où cette drogue fait des ravages parmi la population, particulièrement les

jeunes considérés comme l'avenir du pays.

Dans le lot de drogues, Thabita Soki a cité «agené» et «tsikata» qui déstabilisent leurs consommateurs, tous âges confondus, tant sur les plans physique que psychique. «Toute une génération est exposée aux méfaits de ces drogues si on y prend garde», alerte-t-elle. Et d'ajouter : «Il y a un adage qui dit qu'un pays sans jeunesse n'a pas d'avenir. C'est pour cette raison que les gouvernants

doivent mettre tout en œuvre si pas pour éradiquer ces fléaux, du moins réduire sa consommation dans la ville de Kinshasa».

«Bombé n'est pas quelque chose à consommer car elle provient des résidus des tuyaux d'échappement des véhicules et l'être humain n'est pas un véhicule», a-t-elle fait observer. Avant d'interpeller les jeunes à mener une vie à même de vivre le plus longtemps possible. Pour cela, a-t-elle conseillé, ils doivent prendre

conscience de leur vie tel que voulu par Dieu le Créateur, cela en s'interdisant notamment à consommer des drogues qui pourraient nuire à leur santé. Et c'est de cette manière seulement qu'ils pourront vivre longtemps.

Selon Chris Ilunga, un jeune résidant dans la commune de Ngaliema, il a proposé la mobilisation des encadreurs des jeunes pour sensibiliser ces derniers aux méfaits de «Bombé», si l'on tient à éradiquer ce fléau dans la

ville de Kinshasa.

Quant au Dr Muanda, il a prodigué des conseils aux jeunes kinois en ce qui concerne «Bombé».

En tant que corps médical, il a attiré l'attention des Kinois sur le fait que «Bombé» est toxique et qu'il affaiblit les facultés nerveuses. Par conséquent, ils devraient s'interdire de consommer cette drogue pour éviter d'altérer leur santé physique et mentale.

PETER BUNDU MUANDA
(STAGIAIRE/IFASIC)

Dr Jean-Paul Kabeya : « La société aura une population dont la jeunesse majoritaire sera malade »

Interrogé dans le cadre de cette mini-enquête, le Dr Jean-Paul Kabeya a souligné que «Bombé», qui est une réalité à Kinshasa, a causé beaucoup de méfaits parmi les jeunes.

«Bombé est une drogue obtenue par un mélange des somnifères et quelques substances synthétiques extraits de quelques produits chimiques qui agissent dans le système nerveux central et périphérique et qui ont des effets nocifs dans l'organisme hu-

main», a expliqué le Dr Kabeya, ajoutant que cette drogue provient des résidus des tuyaux d'échappement des véhicules mélangés avec des produits pharmaceutiques tels que le nutrilin et le diazépam ainsi que des graines du chanvre

Le Dr Kabeya a ensuite attiré l'attention sur le fait que si l'on y prend garde, la société congolaise aura à l'avenir une population dont la jeunesse majoritaire sera malade; avec comme conséquences notamment la réduction de la pro-

ductivité dans le pays». Et d'ajouter : «Bombé provoque des maladies inflammatoires, la bronchite, la destruction de l'épithélium pulmonaire à cause des monoxyles d'azote contenu dans les résidus d'échappement des véhicules. Ils peuvent aussi développer les troubles mentaux dont la schizophrénie de la dépression et des maladies cardiovasculaires pouvant conduire à une mort prématurée».

Quant à la durée d'action

de cette drogue dans l'organisme humain, ce disciple d'Hippocrate a déclaré qu'elle dépend de la dose consommée. Entre-temps, elle a déjà causé des dégâts sur les plans physiques que psychique.

Pour sa part, un jeune du quartier Manassé, dans la commune de Ngaliema..., a déploré l'impact négatif de «Bombé» sur des jeunes kinois car elle entraîne l'agressivité, la somnolence, conduisant à l'apathie et à l'inertie.

Autres méfaits de cette drogue : le manque de dynamisme pour les études et de productivité pour les travailleurs.

Quant à Christ Lumbu, étudiant de l'Université pédagogique nationale (UPN), a souligné que «Bombé» qui est consommée surtout par des jeunes délinquants, ne laisse pas sans conséquences, à savoir dormir debout, pleurer et rire sans cause.

NOELLA NEEMA MUKONGYA
(STAGIAIRE/IFASIC)

Entreprises publiques : 17 ans de réforme pour rien !

La réforme des entreprises publiques a échoué. Autrement dit, les 180 millions Usd versés par la Banque mondiale, en deux tranches de 120 et 60 millions Usd depuis 2004, pour soutenir ce programme dans le cadre du Projet compétitivité et développement du secteur privé (PCDSP) ont été jetés par la fenêtre. Et que dire du Comité de pilotage de la réforme des entreprises publiques (COPIREP), service public mis en place pour conduire la politique de la réforme des entreprises publiques, aux termes des décrets n°136/2002 du 30 octobre 2002 et 04/047 du 20 mai 2004 ? Au regard de la réforme des entreprises publiques qui n'a accouché finalement d'une souris, le COPIREP n'aura donc été finalement qu'une coquille vide. Quoi que mué en établissement public depuis quelques années, le COPIREP n'a pas été à la hauteur de la tâche. La réforme des entreprises ayant échoué, le COPIREP l'a été tout autant dans la mission lui confiée à sa création en 2004.

Vendredi en Conseil des ministres, le Gouvernement a, enfin, fait le constat malheureux de l'échec cuisant de la réforme des entreprises publiques. Les 180 millions Usd de la Banque mondiale ne sont justes venus gonfler que l'enveloppe de ladette extérieure de la RDC sans résultats réels sur le terrain.

En Conseil des ministres, Mme la ministre d'Etat, ministre du Portefeuille a

soumis au Conseil le Rapport des états des lieux des entreprises publiques réalisés, avec le concours du COPIREP, sur instruction du Président de la République, avec pour objectif d'obtenir des données fiables devant orienter la politique gouvernementale y relative.

La synthèse générale des états des lieux des entreprises publiques donne toute la gravité de la situation. Ces entreprises sont

malades et en situation de faillite virtuelle.

Ce tableau apocalyptique renseigne que :

«Sur le plan technique et opérationnel : la situation de quasi toutes les entreprises publiques est très préoccupante. Elle se traduit entre autres : la vétusté et l'obsolescence de l'outil de production ; l'insuffisance des équipements et les besoins élevés en investissements.

Ils concernent notamment la réhabilitation, le renouvellement et/ou la modernisation des infrastructures et des équipements) et ils sont estimés à une valeur nominale totale d'environ huit (8) milliards Usd.

- Sur le plan financier : suivant l'analyse par la méthode des ratios, les entreprises publiques sont classées en trois groupes suivants : les entreprises relativement saines, les entreprises en difficulté et les entreprises en faillite non déclarée.

De manière générale, les entreprises publiques sont presque toutes déficitaires,

fortement endettées avec une prédominance de la dette sociale, et en ce cessation de paiement. Bref, elles sont en grande partie en faillite virtuelle.

- Sur le plan organisationnel et des ressources humaines : le personnel est pléthorique par rapport au niveau d'activités, vieillissant et non efficient vu le faible taux de leur productivité avec un faible taux d'encadrement. Le personnel est généralement insuffisant tandis que les administratifs sont en surnombre.

- Sur le plan de la gouvernance : beaucoup d'entreprises n'ont pas mis en œuvre leurs chartes de bonne gouvernance adoptée par leurs Conseils d'administration respectifs, suite de la Note circulaire du ministre du Portefeuille».

A la lumière des états des lieux des entreprises publiques, le Gouvernement se propose de refaire la réforme. De quelle manière ?

Sur ce point précis, la ministre d'Etat, ministre du Portefeuille a formulé plusieurs

recommandations au Gouvernement, notamment «la construction d'une vision partagée du Gouvernement sur la réforme des entreprises publiques afin d'assurer une volonté politique soutenue et un engagement collectif pour sa mise en œuvre ».

Qui va financer ce programme ? Sera-t-il différent de celui supervisé par le Copirep depuis 2004 ?

A ces questions, le Gouvernement a juste levé l'option d'examiner un « Programme d'actions 2021-2023 centré sur la restructuration profonde de chacune de ces entreprises en vue d'améliorer leurs performances techniques, opérationnelles, financières et des ressources humaines ».

Les mêmes causes censées produire les mêmes effets, tant que la politique aura toute sa mainmise dans le fonctionnement des entreprises publiques, la réforme ne sera qu'une simple illusion. Voici le compte-rendu du Conseil des ministres du vendredi 3 septembre 2021.

COMPTE-RENDU DE LA DIX-HUITIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

La dix-huitième réunion du Conseil des ministres du Gouvernement de la République, tenue par visioconférence, ce vendredi 03 septembre 2021, a été présidée par son excellence M le Premier ministre, chef du Gouvernement, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge.

Quatre points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. Communication de son excellence Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement ;**
- II. Points d'informations**
- III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres ;**
- IV. Examen et adoption des dossiers ;**

I. DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

La communication du Premier ministre a porté essentiellement sur quatre principaux points, à savoir :

1. De la Troïka stratégique.

Le Premier ministre a informé le Conseil de la tenue, le jeudi 2 septembre dernier, dans le cadre de nos engagements avec le Fonds monétaire international (FMI), de la première réunion de la Troïka stratégi-

que réunissant autour de lui les ministres en charge du Budget et celui des Finances ainsi que la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo (BCC).

Ils ont convenu d'une observation scrupuleuse du Plan d'engagement budgétaire trimestriel pour le maintien du cadre macro-économique.

Il a été noté la progression dans la qualité des recettes. Toutefois, des efforts devraient être redoublés dans la qualité de la dépense en maintenant une attitude prudentielle en fonction des crédits disponibles.

Un contrôle rigoureux et étroit devrait également être fait au regard de la hauteur des marchés publics pour rester en phase avec le Plan d'Engagement Budgétaire, en même temps que l'amélioration des crédits alloués à l'investissement.

2. De la rentrée parlementaire de septembre prochain.

La session parlementaire ordinaire s'ouvre le 15 du mois en cours et durant cette session, le Gouvernement est attendu pour la présentation du projet de Budget pour l'exercice 2022. Le Premier ministre a exhorté le ministre d'Etat, ministre du Budget à finaliser

l'avant-projet à soumettre au Conseil pour examen et adoption avant son dépôt au Parlement.

3. De l'exploitation illicite des mines dans le Sud Kivu

A la suite de la diffusion d'un magazine qui a révélé des cas de l'exploitation illicite des mines dans les provinces de l'Est, le Premier ministre a appelé le Gouvernement à sévir contre les auteurs de cette situation qui est aussi facilitée par la présence des groupes armés qui empêchent le contrôle de l'Etat.

A cet effet, il a invité les ministres en charge de l'Intérieur, de la Justice et des Mines à prendre des dispositions nécessaires pour suivre de près cette situation.

4. Du retour des compatriotes d'Inde.

Le Premier ministre a rappelé aux Ministres concernés de la nécessité de travailler, comme il a été décidé lors de la quinzième réunion du Conseil des ministres, pour faciliter le retour de ces compatriotes qui sont toujours bloqués en Inde ainsi que certains casques bleus indiens également bloqués dans leur pays.

Le Premier a conclu son propos en condamnant l'atta-

que sur le convoi de véhicules, le mercredi dernier, sur la Route nationale n° 4 reliant les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

II. POINTS D'INFORMATIONS

II.1. Etat et administration du territoire

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Décentralisation et Affaires coutumières a brossé l'état du territoire national qui reste calme sur toute l'étendue du pays. L'état d'esprit de la population a été marqué notamment par :

-La participation, le 27 août 2021, du Chef de l'Etat au Sommet Allemagne-Afrique sur l'état de la coopération commerciale entre les deux parties ;

- Le début, lundi 30 août 2021, des épreuves de la session ordinaire de l'Examen d'Etat édition 2021 et sa clôture jeudi 2 septembre dernier ;

-Des réactions et commentaires en sens divers, consécutifs à la détention de l'ancien ministre de la Santé publique, Eteni Longondo, pour présomption de détournement des fonds alloués à la lutte contre la Covid-19.

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Décentralisation et Affaires coutumières a informé le Conseil de la

reddition de 15 miliciens Twa du Groupe M42 de Mundus, le 23 août 2021 vers 11 heures, à la carrière de Lunga, située à 45 kilomètres de Musebe, secteur Nord-Lukuga, territoire de Nyunzu. Les intéressés se sont rendus auprès des FARDC en compagnie de leurs dépendants avec des armes blanches.

Il a conclu son propos en rappelant la publication de la liste des 14 provinces pour les élections dont la déchéance des Gouverneurs a été confirmée.

II.2. Situation sécuritaire

Le ministre de la Défense nationale et Anciens combattants a présenté au Conseil une situation sécuritaire qui demeure relativement calme sur l'étendue du pays à l'exception des parties sous état de siège où sévissent les groupes armés.

Les Forces armées de la République Démocratique du Congo poursuivent les opérations militaires d'envergure particulièrement dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri placées sous état de siège.

Ce qui suscite l'optimisme de la population pour le retour de la paix et la sécurité.

En Ituri, territoire d'Irumu, (Suite à la page 10)

COMPTE-RENDU DE LA DIX-HUITIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 9)

l'attaque par des ADF contre un convoi de plusieurs véhicules sur la Route nationale N°4 reliant les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu a été déplorée à Mafifi. Quatre (4) civils ont perdu la vie et trois autres ont été blessés. Des disparus ont été signalés. 56 otages ont été libérés après intervention des FARDC. 15 véhicules ont été incendiés.

Des dispositions ont été prises pour renforcer la sécurité des convois.

Au Nord-Kivu, en territoire de Walikale, les FARDC ont enregistré le 28 août dernier des redditions des éléments NDC-R de Guidon. La première vague est en route vers Walikale-Centre, une autre est regroupée à Pinga. A Matungu, une autre reddition de 15 miliciens NDC-R de Guidon avec leurs armes et munitions a été signalée.

Sur le terrain, les leaders d'opinion sont encouragés à sensibiliser les communautés nationales à la cohabitation pacifique et la population est invitée à soutenir l'Armée dans la neutralisation des dernières zones de résistance des forces négatives.

II.3. Évolution de la situation de la pandémie à Covid-19

La situation de la pandémie au 02 septembre 2021, présentée par le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, fait état de 55.740 cas enregistrés depuis le 10 mars 2020 avec 1.061 décès, ce qui dégage un taux de létalité de 1,9%. La maladie a fortement régressé en République Démocratique du Congo et c'est la tendance dans tout le continent. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a évoqué cette semaine la fin du pic de la troisième vague.

Depuis le 3 août dernier, a indiqué le ministre de la Santé, la France a informé la République Démocratique du Congo des mesures d'allègement pour les citoyens congolais désireux de se rendre en France.

Pour tous les de voyageurs vaccinés de 18 ans et plus, ils sont de plus tenus de justifier d'un motif impérieux pour se rendre en France et de se soumettre à un auto-isolément de 7 jours. Ce qui vaut aussi pour l'Irlande où les passagers en provenance du Congo sont tenus d'avoir simplement un test négatif.

Au sujet de la vaccination, depuis le 19 avril 2021, un total de 83.124 personnes ont reçu leur première dose et sont en train de recevoir leur deuxième dose. Et d'autres types de vaccins sont attendus en cours du mois.

II. 4. Présentation du Projet d'Extension Urbaine, dénommé « KITOKO, Nouvelle Ville, Intelligente et Globale » à l'Est de Kinshasa.

Le ministre d'Etat, ministre de l'Urbanisme et Habitat a présenté au Conseil le projet « Kitoko, nouvelle ville intelligente » qui vise à couvrir une superficie de 30.000 hectares située à 40 kilomètres à l'Est de Kinshasa, entre le fleuve Congo et la rivière N'sele, au sud de Maluku.

L'enjeu consiste à créer une entité globale et autonome dans son quotidien pouvant offrir les commodités et fonctionnalités tels que les habitations, les lieux de travail et d'études, les soins médicaux, les loisirs, des activités industrielles et technologiques innovantes.

De son côté, le ministre d'Etat, ministre de l'Aménagement du territoire est revenu sur les deux préalables formulés par le maître d'œuvre pour réussir la construction de « Kitoko, nouvelle ville intelligente et globale », notamment de la création d'une Agence publique d'exécution des travaux et la création d'une Industrie publique de production des matériaux.

A propos de ce même dossier, le ministre des Affaires foncières a relevé quelques contraintes qui doivent être nécessairement levées à travers une mission d'Audit foncier et l'organisation d'une concertation, avec les institutions impactées par ce projet autour du ministre d'Etat, ministre de l'Urbanisme et Habitat.

La réalisation de la première phase de ce grand projet immobilier va créer plus de 500.000 emplois directs et indirects et amorcer une relance économique certaine avec des effets induits sur l'économie d'échelle et l'économie circulaire.

La sous-traitance en faveur des entreprises locales sera également favorisée. Le Conseil des ministres a pris acte de ce projet d'extension urbaine dont il attend le dossier final pour décision.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa dix-septième réunion tenue le vendredi 27 août 2021.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DES DOSSIERS (03 dossiers)

IV.1. Rapport de mission de la délégation gouvernementale dans la province du Kasai suite à la pollution des rivières Tshikapa et Kasai.

La vice-Première ministre,

ministre de l'Environnement et Développement durable a présenté au Conseil le Rapport de mission gouvernementale qu'elle a conduite, du 26 au 30 août 2021 à Tshikapa, chef-lieu de la province du Kasai en vue d'exprimer la solidarité du Gouvernement aux populations touchées par cette calamité.

Parlant des objectifs de cette mission, elle a indiqué, que les ministres en charge respectivement du Développement rural, de la Santé Publique, de la Pêche et Élevage ainsi que des Affaires sociales devraient, chacun en ce qui le concerne, agir selon ses attributions pour apporter des solutions urgentes et envisager des solutions durables.

C'est dans ce cadre que les études de l'impact environnemental de contamination des rivières ont été lancées autant que l'évaluation des conséquences socio-économiques de la situation ; des médicaments ont été apportés aux populations en vue de renforcer la capacité de prise en charge des zones de santé touchées.

Il a été constaté que cette catastrophe a touché 4 des 5 territoires de la province du Kasai y compris la ville de Tshikapa. 968.973 habitants ont été affectés, soit 161.490 ménages. 4.502 cas de diarrhée ont été enregistrés dont 12 cas de décès déplorés dans la zone de santé de Banga Lubaka en territoire d'Ilebo. Il est également fait état des cas d'éruptions cutanées et des maladies génitales.

A cela s'ajoute la destruction de la biodiversité aquatique avec des conséquences socio-économiques importantes sur la vie des populations.

La vice-Première ministre, ministre de l'Environnement et Développement a proposé au Gouvernement une série de mesures sectorielles visant une intervention urgente et efficiente du Gouvernement en faveur de la population du Kasai.

Aussi, a-t-elle recommandé à l'Etat congolais d'engager des démarches diplomatiques avec l'Angola, préalables à l'obtention de la réparation des préjudices subis par les populations touchées suite à la contamination des eaux avec les substances ayant causé mort d'hommes et détruit la biodiversité aquatique.

Après débat et délibérations, le Conseil des ministres a adopté ce Rapport.

IV. 2. Etat des lieux des entreprises publiques de l'Etat

La ministre d'Etat, ministre

du Portefeuille a soumis au Conseil le Rapport des états des lieux des entreprises publiques réalisés, avec le concours du COPIREP, sur instruction du Président de la République, avec pour objectif d'obtenir des données fiables devant orienter la politique gouvernementale y relative.

La synthèse générale des états des lieux des entreprises publiques donne :

- Sur le plan technique et opérationnel : la situation de quasi toutes les entreprises publiques est très préoccupante. Elle se traduit entre autres : la vétusté et l'obsolescence de l'outil de production ; l'insuffisance des équipements et les besoins élevés en investissements.

Ils concernent notamment la réhabilitation, le renouvellement et/ou la modernisation des infrastructures et des équipements) et ils sont estimés à une valeur nominale totale d'environ 8 milliards USD.

- Sur le plan financier : suivant l'analyse par la méthode des ratios, les entreprises publiques sont classées en trois groupes suivants : les entreprises relativement saines, les entreprises en difficulté et les entreprises en faillite non déclarée.

De manière générale, les entreprises publiques sont presque toutes déficitaires, fortement endettées avec une prédominance de la dette sociale, et en ce cessation de paiement. Bref, elles sont en grande partie en faillite virtuelle.

- Sur le plan organisationnel et des ressources humaines : le personnel est pléthorique par rapport au niveau d'activités, vieillissant et non efficient vu le faible taux de leur productivité avec un faible taux d'encadrement. Le personnel est généralement insuffisant tandis que les administratifs sont en surnombre.

- Sur le plan de la gouvernance : beaucoup d'entreprises n'ont pas mis en œuvre leurs chartes de bonne gouvernance adoptée par leurs Conseils d'administration respectifs, suite de la Note circulaire du ministre du Portefeuille.

A la lumière des états des lieux des entreprises publiques, la ministre d'Etat, ministre du Portefeuille a formulé plusieurs recommandations au Gouvernement notamment la construction d'une vision partagée du Gouvernement sur la réforme des entreprises publiques afin d'assurer une volonté politique soutenue et un engagement collectif pour sa mise en œuvre.

Le Programme d'actions 2021-2023 examiné par les membres du Gouvernement est

centré sur la restructuration profonde de chacune de ces entreprises en vue d'améliorer leurs performances techniques, opérationnelles, financières et des ressources humaines. Ce processus intègre également le parachèvement de la réforme conformément au Pilier 5 du Programme du Gouvernement.

Après débats et délibérations, ce Rapport sur l'état des lieux des entreprises publiques a été adopté moyennant amendements et enrichissements à intégrer sous l'autorité du Premier ministre.

IV.3. Évaluation et suivi des mesures pour la mobilisation accrue des recettes de l'Etat.

Le ministre des Finances a présenté au Conseil la situation de la trésorerie de l'Etat du mois d'août 2021. En termes de recettes, 891,6 milliards de CDF ont été collectées sur la période, soit 445 millions USD. Ce qui est exceptionnel pour ce mois d'août, un mois qui a toujours enregistré les résultats les plus faibles dans les années antérieures.

Par rapport aux assignations budgétaires du mois d'août 2021, il s'est dégagé un taux de réalisation de 129%. Ce qui est une performance justifiée par la consolidation de la dynamique pour la mobilisation accrue des recettes.

Selon les statistiques commentées par le Ministre des Finances, la Direction Générale des Impôts (DGI) a réalisé 115% sur ses assignations budgétaires évaluées à 336,8 milliards de CDF. La Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) a atteint 160% sur ses assignations mensuelles arrêtées à 224,5 milliards de CDF. Et la Direction Générale des Recettes Administratives, judiciaires, domaniales et participations (DGRAD) a, quant à elle, fait un taux de réalisation de 145% sur ses assignations de 149,6 milliards de CDF.

Avant de clore son propos, le ministre des Finances a rassuré le Conseil de la détermination du Gouvernement à maintenir le cap de la mobilisation accrue des recettes publiques et de la rationalisation des dépenses de l'Etat qui exercent une forte pression sur la trésorerie.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

Commencée à 11h33, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 16h48.

PATRICK MUAYAYA KATEMBWE
MINISTRE DE LA
COMMUNICATION ET MÉDIAS
PORTE-PAROLE DU
GOUVERNEMENT

Eliminatoires Qatar 2022 : les Léopards condamnés à un exploit au Bénin pour se relancer

La République Démocratique du Congo joue face au Bénin ce lundi 6 septembre à Cotonou, pour le compte de la deuxième journée des éliminatoires de la Coupe du Monde 2022. Les Léopards sont obligés de gagner pour bien se positionner dans ce groupe.

NANA K.

Après le nul 1-1 concédé à domicile face à la Tanzanie, la République Démocratique du Congo entend se relancer à Cotonou. Les Léopards séjournent depuis dimanche à Cotonou, au Bénin, pour la 2^{ème} journée ce lundi des éliminatoires de la Coupe du Monde, Qatar 2022, zone Afrique.

La délégation de l'équipe nationale de football a quitté Lubumbashi samedi soir à bord d'un avion Congo Airways. Le staff technique, conduit par Hector Cuper Raoul, a profité de la séance de dimanche 5 septembre pour corriger les erreurs du match de la première journée contre la Tanzanie.

Pour le vice-président de la Fécofa (Fédération con-

golaise de football association), Roger Bondembe, « la situation est sereine, malgré le match nul concédé contre la Tanzanie ». Et d'ajouter : « Si vous avez suivi tous les matchs qui se sont joués, certaines grandes nations du football ont fait match nul tandis que d'autres ont perdu. Nous entrevoyons l'avenir avec sérénité ».

En ce concerne la prime des joueurs, Roger Bondembe estime que « quand vous avez l'assurance du Président de la République et du chef du Gouvernement, aucun problème ne se pose ».

Avant leur départ pour le Bénin, les fauves congolais avait tenu une dernière séance, samedi matin à Lubumbashi. C'était l'occasion pour le sélectionneur Hector Cuper et son staff de corriger les erreurs du match de la première journée disputé face à la Tanzanie (1-1).

KEBANO DANS LE GROUPE DE COTONOU

Le milieu offensif Neeskens Kebano, absent face à la Tanzanie, séjourne déjà à Cotonou depuis vendredi soir.

Pour rappel, premier du groupe J, le Bénin reçoit la République Démocratique du Congo le 6 septembre au stade Général Mathieu Kérékou de Cotonou.



Après avoir battu le Madagascar, le Bénin veut consolider sa place de leader face à la RDC

Quant aux joueurs Chris Mavinga et Vital Nsimba, convoqués en sélection et retenus à Kinshasa pour le renouvellement de passeport, ils ont déjà regagné leurs clubs respectifs.

Les Léopards de la RDC ont concédé un nul (1-1) face aux Taifa Stars de la Tanzanie, jeudi 2 septembre dernier, pour le compte de la 1^{ère} journée des éliminatoires. Les deux équipes partagent la deuxième place avec un (1) point, derrière le Bénin (3 points), qui a eu raison de Madagascar (1-0), à Antananarivo.

A noter qu'après le match nul entre la RDC et la Tanzanie, le Bénin est allé chercher la victoire à l'exté-

rieur contre Madagascar, le jeudi 2 septembre 2021 (1-0). Le but de Steve Mounié a permis aux Écureuils de viser en tête du groupe. Dans le groupe H, Namibiens et Congolais n'ont pu se départager (1-1).

Dominateurs sur le terrain, les Béninois ont trouvé rapidement le chemin des buts grâce à leur attaquant de pointe, Steve Mounié. Le joueur de Brest a débloqué la situation en reprenant de la tête un corner bien tiré (22^e). C'est son 9^e but avec la sélection nationale : celui qui porte le n°9 n'est plus qu'à une longueur du quatrième meilleur buteur de l'histoire du Bénin, Mickaël Poté (le meilleur de

tous, Stéphane Sességnon, compte 24 buts).

Eric Rabesandratana, qui a remplacé Nicolas Dupuy au poste de sélectionneur en avril, a cherché une solution pour revenir, mais il n'y est pas parvenu. Ses Barea, en dépit d'une fin de match haletante, se sont inclinés pour son premier match à leur tête. Avec 3 points, le Bénin est seul en tête du groupe J après la première journée devant la Tanzanie et la RDC (1 point). Madagascar est quatrième et dernier avec aucun point au compteur. Prochains rendez-vous : Bénin-RDC à Cotonou le 6 septembre et Tanzanie-Madagascar à Dar es Salaam le 7 septembre.

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa / Gombe
Tél : +243 81 904 17 63 /
89 301 93 05
+ 243 900 939 100
E-mail :

kuediasala@gmail.com

www.econews.cd

Le média de l'émergence
DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF

Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE

Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
Olivier Dioso
A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS

Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER

René LOKOTA

PRODUCTION

Michel MASUDI
Joël KABATA

COMMERCIAL

John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL

René LOKOTA

TP Mazembe résiste au Wydad (0-0) en amical de football

ECONEWS AVEC ACP

Le TP Mazembe de Lubumbashi a résisté au Wydad Casablanca (Maroc) en lui imposant un nul vierge (0-0), jeudi dernier, au Stade municipal Berrichid de Casablanca, en match de préparation.

Sei o n tpmazembe.com, qui rapporte l'information, l'entraîneur Franck Dumas a pris place pour la toute première fois officiellement sur le banc mazembien pour une rencontre de préparation face au WAC.

« Pour cette répétition générale, les Corbeaux n'ont pas à sortir les ailes, bien au contraire, c'est dans l'état d'esprit du groupe, le bloc équipe et la résistance



Le TP Mazembe

que les hommes de Franck Dumas ont affiché certaines promesses. Avec un beau match nul au finish», note le site, faisant savoir que, « En somme, le staff technique a quitté Casablanca satisfait du dispositif

mis en place, du contenu d'ensemble et du jeu proposé par son équipe. Une organisation porteuse d'espoir pour cette passionnante saison, qui s'annonce. Car les Corbeaux ont proposé de la résistance de-

vant une très belle équipe du WAC, joueuse et capable d'avoir une vraie mainmise sur le ballon ».

Le coach a fait tourner presque tous ses joueurs, à l'exception de Mercey Ngimbi, qui est resté sur le banc. Ce dernier est un ancien joueur de l'AS Maniema Union.

Composition de l'équipe Aimé Bakula (Suleman Shaibu 46^e) – Godet Masengo, Magloire Ntambwe, Kévin Mondeko (Johnson Atibu 46^e), Arsène Zola – Christian Kouame (Michée Mika 46^e), Sozé Zemanga (Christ Kinsangala 46^e), Adam Bossu (Chico Ushindi 46^e) – Etienne Mayombo (Robert Wilangi 46^e), Jean Baleke (Kelvin Bileko 46^e) et Philippe Kinzumbi (GondrySudi 46^e).

Remise en cause des entreprises chinoises dans les zones minières : la Chine prête à collaborer

Le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, et l'ambassadeur de la Chine en RDC se sont accordés pour la mise en place d'une commission mixte d'enquête sur les présumées activités illicites des entreprises minières chinoises dans les sites miniers de la République Démocratique du Congo (RDC).

ECONEWS AVEC PRESSE/ PRIMATURE

Le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, a reçu en audience, le samedi 4 septembre à l'immeuble du Gouvernement, l'ambassadeur de Chine en RDC, M. Zhu Jing, à la suite des accusations sur l'existence des présumées activités illicites des entreprises minières chinoises opérant dans la clandestinité dans les sites miniers de la République démocratique du Congo.

S'exprimant à l'issue de

cette audience, le diplomate chinois s'est dit préoccupé par ces accusations. Il a dit être favorable à une «*enquête mixte*» pour vérifier sur le terrain la véracité de ces allégations.

M. Zhu Jing, convaincu de la sincérité de la coopération entre Kinshasa et Pékin, attend collaborer avec les services compétents de la RDC pour faire toute la lumière sur ce dossier.

Rappelons qu'à la suite de la diffusion d'un magazine d'enquête, des médias étrangers et certains services de l'Etat congolais ont révélé des cas d'exploitation illicite des



Le Premier ministre en concertation avec le diplomate chinois

mines dans les provinces dans l'Est de la RDC. Le Premier ministre Sama Lukonde, lors de la réunion du Conseil des ministres tenu, le vendredi 3 septembre 2021, a appelé le

Gouvernement à «*sévir contre les auteurs de cette situation*» qui est aussi facilitée par la présence des groupes armés qui empêchent le contrôle de l'Etat. A cet effet, le

Chef du Gouvernement a invité les ministres en charge de l'Intérieur, de la Justice et des Mines à prendre des dispositions nécessaires pour «*suivre de près cette situation*».

Coup d'État en Guinée : le président Alpha Condé arrêté

ECONEWS AVEC LE POINT AFRIQUE (AVEC AFP)

Tout est allé très vite en Guinée-Conakry. La folle journée de ce dimanche 5 septembre a débuté aux alentours de 8 heures du matin, heure à laquelle des habitants ont fait état de tirs nourris d'armes automatiques entendus sur la presqu'île de Kaloum, centre de Conakry, la capitale, où siègent la présidence, les institutions et les bureaux d'affaires. Aucune explication officielle n'a été donnée avant le début de l'après-midi, où les forces spéciales guinéennes affirmaient avoir capturé le président Alpha Condé.

Image à l'appui, Alpha Condé apparaît comme sonné sur un canapé du palais présidentiel, en jeans, la chemise entre-ouverte. Il est entouré de militaires en treillis, masqués et les armes à la main. Ces derniers l'interrogent : «*Est-ce qu'on a touché à un seul de vos cheveux ? On vous a brutalisé, Excellence ?*». Alpha Condé reste silencieux dans cette vidéo tournée, semble-t-il, au palais présidentiel de Sékoutoure y a et largement diffusée sur les réseaux sociaux.

LES PUTSCHISTES EXPLIQUENT

«*Nous avons décidé après avoir pris le président, qui est actuellement avec nous [...] de dissoudre la Constitution en vigueur, de dissoudre les institutions ; nous avons décidé aussi de*

dissoudre le gouvernement et la fermeture des frontières terrestres et aériennes», a dit le chef des forces spéciales, le lieutenant-colonel Mamady Doumbouya, au côté de putschistes en uniforme et en armes, dans une vidéo adressée à un correspondant de l'AFP.

Dénonçant la «*gabegie*», le lieutenant-colonel Doumbouya, drapé dans un drapeau guinéen, a ensuite réitéré cette déclaration à la télévision nationale peu après 14H00 GMT, interrompant les programmes habituels.

De son côté, le ministère de la Défense a affirmé dans un communiqué que «*les insurgés (avaient) semé la peur*» à Conakry, avant de prendre la direction du palais présidentiel, mais que «*la garde présidentielle, appuyée par les forces de défense et de sécurité, loyalistes et républicaines, ont contenu la menace et repoussé le groupe d'assailants*».

TENSION ET CONFUSION À CONAKRY

Un peu plus tôt, un diplomate occidental a dit à l'AFP n'avoir «*aucun doute*» sur le fait qu'une tentative de coup d'État était en cours, conduit par les forces spéciales guinéennes. Selon ses informations, cette unité d'élite a pris au moins temporairement le palais présidentiel.

Les autorités sont restées jusqu'alors silencieuses sur une situation très confuse, malgré la prolifération des rumeurs. La télévision nationale

diffusait ses programmes habituels à la mi-journée.

Des habitants joints au téléphone à Kaloum ont fait état de tirs soutenus. S'exprimant sous le couvert de l'anonymat pour leur sécurité, ils ont dit avoir vu de nombreux soldats intimant aux résidents de rentrer chez eux et de ne pas en sortir.

L'opposition a fait circuler abondamment sur les réseaux sociaux des vidéos tournées selon elle par des résidents à la dérobée et dans lesquelles les rues résonnent de tirs intenses. L'accès à la presqu'île de Kaloum est restreint du fait de sa géographie. Les forces de sécurité peuvent aisément la bloquer.

PAS LA PREMIÈRE TENTATIVE

Les tensions pourraient avoir été provoquées par le limogeage ou la tentative d'arrestation ou de marginalisation du commandant des forces spéciales, unité bénéficiant de moyens supérieurs aux autres forces de sécurité et susceptible d'avoir suscité des jalousies, a dit le diplomate occidental s'exprimant sous le couvert de l'anonymat, selon les pratiques établies dans de telles circonstances. Les forces spéciales seraient alors passées à l'action, a-t-il ajouté.

L'avant-veille de la présidentielle du 18 octobre 2020, le centre de Conakry s'était réveillé avec ses accès bloqués par les forces de sécurité, tandis que la presse faisait état d'une

mutinerie dans un camp militaire à Kindia, à une centaine de kilomètres à l'Est de la capitale.

Le 19 juillet 2011, Alpha Condé, élu l'année précédente, était sorti indemne d'une attaque menée par des militaires contre sa résidence. Il avait accusé plusieurs personnalités, et mis en cause le Sénégal et la Gambie, qui avaient démenti.

Depuis des mois, ce pays d'Afrique de l'Ouest parmi les plus pauvres du monde malgré des ressources minières et hydrologiques considérables est en proie à une profonde crise politique et économique, aggravée par la pandémie de Covid-19. La candidature du président Alpha Condé à un troisième mandat le 18 octobre 2020 a provoqué des mois de tensions qui ont causé des dizaines de morts dans un pays coutumier des confrontations politiques sanglantes. L'élection a été précédée et suivie par l'arrestation de dizaines d'opposants.

Alpha Condé, 83 ans aujourd'hui, a été définitivement proclamé président pour un troisième mandat le 7 novembre, malgré les recours de son principal challenger, Cellou Dalein Diallo, et de trois autres candidats qui dénonçaient des «*bourrages d'urnes*» et des irrégularités de toutes sortes. Des défenseurs des droits humains fustigent une dérive autoritaire observée au cours des dernières années

de la présidence Condé et remettant en cause les acquis du début.

Ancien opposant historique, emprisonné et même condamné à mort, Alpha Condé était devenu en 2010 le premier président démocratiquement élu après des décennies de régimes autoritaires.

Les militaires s'étaient emparés du pouvoir par la force en 2008 après la mort du président Lansana Conté. Alpha Condé a rejoint aux yeux de ses adversaires et de maints défenseurs de la démocratie les rangs des dirigeants africains se maintenant au pouvoir au-delà du terme prévu, de plus en plus souvent en usant d'arguments légaux. Il avait fait adopter en mars 2020, malgré une contestation déjà vive, une nouvelle Constitution pour, disait-il, «*moderniser (les) institutions*» et, par exemple, accorder une plus grande place aux femmes et aux jeunes.

L'opposition dénonçait un «*coup d'État*» constitutionnel. La contestation a été à plusieurs reprises durement réprimée. Le président Condé se targue d'avoir fait avancer les droits humains et d'avoir redressé un pays qu'il dit avoir trouvé en ruines. Il se défendait en octobre 2020 sur Radio France Internationale et France 24 de vouloir instaurer une «*présidence à vie*». La nouvelle Constitution lui permet théoriquement de se représenter dans six ans, une éventualité sur laquelle il s'est gardé de se prononcer.